

Définition de fonction

Chef de Service Comptable et Financier

Intitulé du poste : Chef de Service Comptable et Financier

Lieu du poste : Rabat

Mission :

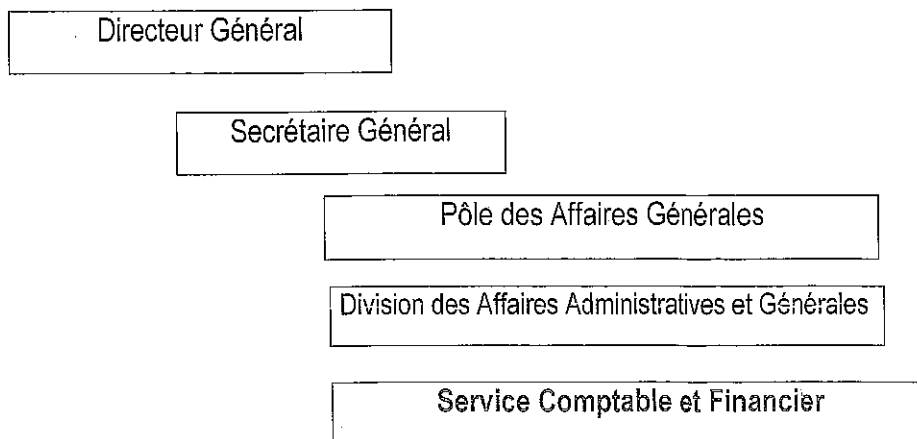
Assurer la gestion comptable et financière de l'Amee conformément aux normes et la réglementation en vigueur.

Principales activités et tâches du poste :

- Assurer la préparation, l'approbation et le suivi de l'exécution des budgets (fonctionnement, investissement, et compte hors budget)
- Veiller au respect de la réglementation et conformité avec les normes en vigueur au niveau des livrables du service.
- Assurer et donner une image réelle et fidèle de la situation financière de l'Amee
- Assurer la gestion de la Trésorerie (TG ; Banques et Régie)
- Assurer la rémunération du Personnel
- Assurer la gestion des recettes et des dépenses
- Améliorer l'ambiance du travail au sein du service
- Assurer la communication au sein du service
- Assurer l'encadrement des stagiaires

Liaisons hiérarchiques :

Le Chef du Service Comptable et Financier dépend hiérarchiquement du Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales, à qui il rend compte de ses activités et des résultats du Service.



Compétences clés :

- Respect des valeurs de l'Amee ;
- Respect des règles de la comptabilité générale ;
- Habiletés dans les communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe et comportement relationnel ;
- Gestion des ressources humaines et matérielles ;
- Avoir le sens de rigueur ;
- Avoir une forte personnalité ;
- Excellence présentation ;
- Etre engagé, prêt à travailler tard le soir ;
- Travailler d'une manière indépendante ;
- Maitriser l'outil informatique ;
- Avoir de bonnes connaissances en gestion, comptabilité, finance et en économie ;
- Avoir une expérience minimale de 4 ans dans le domaine comptable et financier.

Principaux résultats attendus :

- Assainissement de la dette de l'Amee ;
- Satisfaction des clients du service ;
- Respect de la réglementation en vigueur ;
- Minimisation du nombre de réclamation ;
- Respect des délais réglementaires ;
- Réalisation des engagements de l'Amee dans les meilleurs délais.

Conditions réglementaires pour postuler au poste :

Décret n°2-11-681 du 28 hijria 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques.